



COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT

Maison départementale des sports
907 rue du Professeur Blayac
34000 – MONTPELLIER
Site du CODEP34: <http://herault.ffct.org>

COMPTE-RENDU

Réunion du 14/12/2018 à 17h

Lieu : 1 Impasse des Oliviers 34480 MAGALAS

Présents : Jacques Clamouse, Guy Estopina, Gilles Ibars, Jean-Michel Pons, Alain Clamouse, René Baldellon, Pierre Hérédia, Maria Robu, James Mara.

Absent excusé : Christian Arnold,

- 1. CR AG COREG et AG fédérale.** Les points essentiels à retenir sont une inquiétude de la fédération par rapport au vieillissement des licenciés et au manque de dirigeants de qualité. La baisse des effectifs (- 2 500 au niveau national, - 200 au niveau COREG Occitanie) ne touche pas le CODEP 34 (+ 60), ce chiffre étant en corrélation avec l'augmentation de la population, notamment des retraités qui aménagent dans le Sud. L'objectif de prendre le virage en utilisant davantage les outils numériques est difficile pour des personnes n'ayant pas ou peu d'habitudes en ce domaine. Enfin, il est important pour les clubs de mettre à jour les données relatives à leurs statuts et leur bureau en cas de changement, sur le site FFCT, mais aussi vis à vis des Préfectures. Une action sera lancée en 2019 à ce sujet.
- 2. Réorganisation du CODEP.** Suite à la démission du trésorier Dany Frainet, c'est Guy Estopina qui reprend cette responsabilité. Du fait du manque de candidats pour rejoindre le CODEP 34 en 2019 (6 places disponibles après l'augmentation votée en AG) alors que le nombre de clubs augmente (44), il est mis en place une nouvelle organisation visant à se concentrer sur nos tâches prioritaires en assurant une répartition mieux équilibrée pour être plus efficaces. Cette réorganisation passe obligatoirement par la définition précise de chaque fonction et le respect d'une méthode de travail qui repose sur les points suivants :
 - définition des tâches prioritaires du CODEP.

- définition du rôle de chacun et de son périmètre. (qui fait quoi ? et jusqu'où) avec la notion de responsable de commission qui doit être respectée.
 - définition de la méthode et du mode de communication en interne CODEP par messagerie (cibler la communication, ne pas mettre systématiquement tout le monde en copie de tous les messages) et en externe (clubs et institutions) La communication se fera par le canal du secrétariat.
 - élaboration du calendrier des différentes actions pour la saison 2019 et des réunions CODEP.
- Un effort particulier pour le VTT dans la continuité de 2018 sera poursuivi avec les commissions Jeunes et Formation et en s'appuyant sur les clubs VTT.

3. Actions prioritaires 2019 vis à vis des clubs à mener suite engagements pris lors de l'AG de Marseillan.

- mise en place de formations pour les dirigeants et pour les délégués sécurité ainsi que PSC1, animateurs, instructeurs. Les recensements sont lancés et les dates ont été proposées. Pour les dirigeants, il est retenu une formation sur une journée en mars, mais sur deux sites l'un vers Montpellier, l'autre vers Béziers.
- révision du règlement de la Coupe CODEP et aides financières pour les randonnées et points café. Il est retenu 30 points pour les clubs organisant un point café avec une aide du CODEP de 50 €. Pour les randonnées, la limitation d'une seule par an est supprimée, 100 points étant attribués par randonnée. Pour l'aspect financier, il n'y a pas d'aide prévue par le CODEP, chaque club pouvant adapter les frais d'inscription en ne se limitant pas à 3 € dès lors que les prestations proposées le justifient.
- mise en place des brassards pour les responsables sécurité. 100 exemplaires ont été commandés et reçus. Une formation sur une demi journée est prévue et les brassards seront distribués à cette occasion.
- réalisation de banderoles clubs – FF Vélo / CODEP. Des devis sont en cours et devraient permettre de limiter les coûts pour une dimension de 3 m sur 1 m. Les clubs intéressés fourniront les indications devant y figurer et la répartition financière retenue est 50% Club / 50% CODEP.
- participation financière du CODEP pour l'incrustation du logo FF Vélo sur les maillots des clubs. Un test aura lieu en 2019 et les clubs devront envoyer leur maquette en vue d'intégrer de façon voyante le logo officiel (sur le devant et avec une taille de 6 cm). Pour l'aide, elle sera de 5 € par maillot et versée sur la base de la facture détaillée à remettre par le club au CODEP.

4. Actions spécifiques CODEP en 2019.

- finalisation de l'organisation du séjour à Montagnac / Bessilles en juin. Le contrat avec le VVF est prêt et un premier acompte va être versé. La communication (flyers, diaporama) est lancée vers tous les CODEP et sur les sites (Fédération, CODEP 34, ...). La Commission Tourisme est en charge du dossier avec l'aide de James Mara pour l'organisation des actions.
- organisation de 2 Audax en plus de ceux organisés par les clubs. Les dates sont fixées, 100 Audax Initiation à Magalas le samedi 30 mars, 200 Audax à Fabrègues le 28 avril.
- examen du partenariat pour le développement du VTT et modalités de renforcement de la commission VTT. Le projet de partenariat avec Montain Bike Fondation doit être précisé et finalisé, notamment en terme de coûts et d'engagements (par exemple pour des chantiers avec l'aide des clubs VTT et des membres du CODEP).
- conditions à réunir pour lancer un plan vélo jeunes dans les collèges. Il convient dans un premier temps de cibler des collèges où il y a un club volontaire à côté et d'effectuer un test en 2019. Un courrier sera préparé ensuite pour préciser les

conditions dans lesquelles le CODEP, les clubs et les collèges pourront s'engager dans cette démarche.

- validation du projet de rando féminines en juin. Elle sera proposée pour les 15 et 16 juin avec une participation forte du CODEP conduisant à un coût de 20 € par participante (y compris hébergement et nourriture). Les parcours sont validés avec possibilité de tandem, une voiture pour les bagages étant prévue. La plaquette sera diffusée prochainement après validation.

- proposition d'organisation d'une sortie vélo des membres du CODEP sur plusieurs jours. A préciser pour lieux, dates et durée.

5. **Don de la remorque du CODEP34.** Après proposition faite lors de l'AG, le club du CTV St Jean de Védas s'est porté volontaire pour la récupérer. Accord du CODEP à formaliser par courrier en laissant la possibilité pour le CODEP 34 de la demander pour certaines manifestations (exemple en 2020 pour les féminines à Toulouse).
6. **Aide pour les sinistrés de l'Aude.** Le CODEP 34 a fait un chèque de 2 000 € récoltés auprès des clubs et de leurs adhérents. Il sera remis le 15 décembre lors de l'AG du CODEP 11 par Jacques Clamouse. **Merci à toutes et tous pour ce geste de solidarité.**

Fin de la réunion à 20h

Le Secrétaire

Jean-Michel Pons



Le Président

Jacques Clamouse

